

Evaluation ponctuelle de l'enseignement optionnel d'EPS pour les candidats individuels SHN à compter de la session 2026 du baccalauréat général et technologique

Candidats sportifs de haut niveau

Les candidats sportifs de haut niveau, les sportifs espoirs ou les sportifs des collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport bénéficient des modalités d'évaluation suivantes :

- ils passent l'évaluation orale sans adaptation particulière. Cette évaluation est notée sur 8 points ;
- ils sont dispensés de la partie pratique physique, pour laquelle ils bénéficient automatiquement de 12 points, sous réserve de s'être bien présentés à l'oral.

La somme de ces deux parties (pratique et orale) constitue la note d'enseignement optionnel sur 20 points.

Pour faire valider leur statut de SHN, ils doivent se signaler au bureau DEC CMT-GT (dec.eps@ac-nantes.fr) en joignant l'**attestation d'inscription sur les listes nationales des sportifs de haut niveau, des espoirs ou des collectifs nationaux arrêtées par le ministère chargé des sports** ou une **attestation de convention de formation dans un centre de formation d'un club professionnel**.

Attention :

- un candidat faisant l'objet d'une dispense à l'examen ponctuel terminal dans l'enseignement obligatoire d'EPS ne peut pas se présenter à l'évaluation de l'enseignement optionnel d'EPS.
- un candidat inscrit à l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS) n'est pas autorisé à s'inscrire à l'enseignement optionnel d'EPS.

Ils bénéficient, suivant leur choix à l'inscription, des modalités d'évaluation suivantes :

- **pour les candidats ayant fait le choix d'une modalité de passation consistant en deux séries d'évaluations ponctuelles, une à la fin de la classe de première sur le programme de première, l'autre à la fin de l'année de terminale sur le programme de terminale :**

	Pratique physique (12 points)	Oral (8 points)
Classe de première	Validation automatique à 12 points (sous réserve de s'être présenté à l'oral)	15 minutes dont 5 minutes d'exposé. L'oral porte sur une APSA et un thème d'étude, tous deux choisis par le candidat.
Classe de terminale	Validation automatique à 12 points (sous réserve de s'être présenté à l'oral)	15 minutes dont 5 minutes d'exposé. L'oral porte sur une APSA et un thème d'étude, tous deux choisis par le candidat.

- **pour les candidats ayant fait le choix d'une modalité de passation consistant en une unique série d'évaluations ponctuelles organisées l'année de la délivrance du diplôme :**

	Pratique physique (12 points)	Oral (8 points)
Cycle terminal	Validation automatique à 12 points (sous réserve de s'être présenté à l'oral)	20 minutes dont 5 minutes d'exposé. L'oral porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa propre pratique et une APSA de son choix. Extension sur les 5 dernières minutes à une autre thématique choisie par le candidat.